

République Française

.....  
Département de la Seine-Maritime  
.....

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

.....

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 19 juin 2023  
.....

Délibération N°11 du 19 juin 2023

Date de convocation      **Etaient présents : (15)**  
13.06.23

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge  
Planchon, Adjoint,  
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Isabelle Poulain, Gérard  
Sadé.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 22

**Etaient Excusés : (8)**

Christine Delcroix ayant donné délégation à Patrick Jouen, Mickael  
Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier,  
Céline Obin ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,  
Véronique Obin ayant donné délégation à Gérard Sadé, Guy Sénécal  
ayany donné délégation à Philippe Gautrot, Rachida Slamani ayant donné  
délégation à Isabelle Poulain, Arlette Vivet ayant donné délégation à  
Michel Ménager.

-----  
Secrétaire de séance : Philippe Gautrot  
-----

### Construction de 27 logements locatifs Cession à 3F Normandie d'un terrain à aménager

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Rappelle le projet de construction de 27 logements locatifs par 3F Normandie sur le terrain situé  
Pré Saint Etienne appartenant à la Commune pour la réalisation duquel cette société a obtenu  
un permis de construire.

Il convient, pour permettre la concrétisation du projet, de procéder à la vente de ces parcelles  
cadastrées section AD n° 274 et 275, 276, 277, 278, 279, 282 et 283 d'une surface totale de 8 957  
m².

L'évaluation du service des domaines en date du 13 Avril 2023 fait ressortir une valeur vénale  
de 134 000 € Hors Taxes.

Il est précisé que la vente est soumise à une condition suspensive d'obtention du fonds  
d'accélération de la transition écologique d'un montant minimum de 150 000 € pour la gestion

des terres polluées pour lequel 3FNormandie a déposé un dossier de demande de financement.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 18 voix et 4 abstentions :

- D'approuver la cession à 3FNormandie de la propriété cadastrée section AD n°274, 275, 276, 277, 278, 279, 282 et 283 d'une surface de 8 957 m<sup>2</sup> au prix de 134 000 € hors taxes et frais.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

